

L'EXTORSION SEXUELLE ("sextorsion")

COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR



L'EXTORSION SEXUELLE, C'EST QUOI ?

L'**extorsion sexuelle**, aussi appelée **sextorsion**, est une forme de **chantage**. L'auteur menace de diffuser un contenu intime ou à caractère sexuel de la victime si celle-ci refuse de céder à ses demandes. **Ces contenus peuvent être réels, détournés ou générés par intelligence artificielle.**

Les demandes de l'auteur peuvent être :



De l'argent



D'autres contenus à caractère sexuel



Des actes à caractère sexuel réalisés en direct



Tout autre avantage



LES DIFFÉRENTS TYPES D'EXTORSIONS SEXUELLES

Ces formes peuvent se cumuler ou évoluer. Une demande d'argent peut être suivie d'une exigence de nouveaux contenus sexuels.



L'extorsion sexuelle à but financier

L'auteur cherche à obtenir de l'argent de la victime en la faisant chanter.



L'extorsion sexuelle à but sexuel

L'auteur cherche à obtenir d'autres contenus à caractère sexuel, une rencontre ou la réalisation d'actes sexuels à distance.



L'extorsion sexuelle à but d'humiliation

L'auteur cherche à dominer, humilier et rabaisser la victime en la contraignant à produire des contenus sexuels violents, puis en les diffusant pour porter atteinte à sa réputation.



COMMENT CELA SE MANIFESTE ?

De nombreuses situations suivent un schéma comparable :

- 1 Une prise de contact sur un réseau social, un forum ou un jeu en ligne
L'auteur peut aussi être une personne connue de la victime ou un ancien partenaire qui détient déjà des contenus intimes.
- 2 Une phase de *grooming* : établissement d'un lien de confiance avec le mineur.
Parfois, l'auteur se fait passer pour un adolescent du même âge que la victime.
- 3 Des échanges qui deviennent progressivement sexuels
- 4 Une demande de photo ou de vidéo intime ou d'appel vidéo à caractère sexuel
- 5 Un enregistrement réalisé à l'insu de la victime
- 6 Une menace de diffusion auprès des proches ou en ligne

Les contenus utilisés peuvent avoir été envoyés à l'auteur, volés lors d'un piratage de compte, enregistrés à l'insu de la victime ou générés par IA à partir d'une simple photo.



267

cas d'extorsion sexuelle notifiés aux plateformes en ligne par le 3018 en 2025*

Source : Rapport de transparence 2025, Association e-Enfance / 3018



QUI EST CONCERNÉ ?

L'extorsion sexuelle peut toucher des victimes de tout âge.

Chez les mineurs :

- Les **garçons de 14 à 17 ans** sont particulièrement concernés par l'**extorsion sexuelle financière**
- Les **filles** sont davantage ciblées dans les situations d'**extorsion sexuelle à but sexuel**
- L'**extorsion sexuelle à but d'humiliation** touche très majoritairement **les filles**

Les **auteurs** peuvent être des **adultes**, mais aussi des **mineurs**. Ils peuvent agir **seuls**, en **groupe** ou dans le cadre de **réseaux de pédocriminalité**.



OÙ L'EXTORSION SEXUELLE PEUT-ELLE SE PRODUIRE ?



Les réseaux sociaux



Les applications de rencontre



Les applications de chat vidéo en direct



Les forums



Les plateformes de jeu vidéo en ligne (ex : Roblox)



Les messageries privées (ex : WhatsApp, Telegram...)



Les services de visioconférence (ex : Zoom)

Après un premier contact sur un réseau social, l'auteur cherche très souvent à déplacer la conversation vers une messagerie privée pour être moins facilement détecté.

1231 cas d'extorsion sexuelle signalés au 3018 en 2025 se sont déroulés via des messageries privées, dont 442 sur Telegram*.

Source : Rapport de transparence 2025, Association e-Enfance / 3018



QUE DIT LA LOI ?

Selon les faits, plusieurs infractions peuvent être caractérisées :

- **L'extorsion sexuelle** : art. 227-22-2 du Code pénal
- **La corruption de mineur** : art. 227-22 du Code pénal
- **La sollicitation d'images à caractère sexuel (grooming)** : art. 227-23-1 du Code pénal
- **La diffusion non consentie de contenus intimes** : art. 226-2-1 du Code pénal
- **La captation et la diffusion d'images sexuelles de mineur** : art. 227-23 du Code pénal
- **La diffusion de contenus à caractère sexuel représentant une personne générés par IA ou réalisés par un montage** : art. 226-8-1 du Code pénal

Télécharger l'App 3018



QUE FAIRE FACE À CES SITUATIONS ?

LES BONS RÉFLEXES



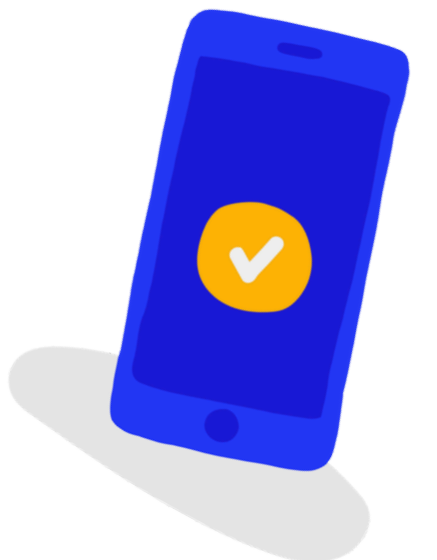
SIGNAUX D'ALERTE

- Prise de contact en ligne par une personne inconnue ou par un profil donnant peu d'informations
- Proposition rapide de poursuivre les échanges sur une messagerie privée
- Demande urgente d'argent, de cartes cadeaux, de paiement en cryptomonnaie ou de nouveaux contenus à caractère sexuel
- Menace de diffusion, pression, culpabilisation ou interdiction d'en parler à l'entourage
- Messages insistants et répétés



SE PROTÉGER EN AMONT

- Paramétrer ses comptes en mode privé
- Activer la double authentification et utiliser un mot de passe différent pour chaque compte
- Limiter le partage d'informations personnelles
- Bloquer les comptes insistants
- Parler à un adulte de confiance en cas de sentiment de malaise



LES BONS RÉFLEXES

POUR LES VICTIMES

- Ne plus répondre à l'auteur
- Ne pas céder au chantage : ne pas envoyer d'argent, ni d'autres contenus
- Conserver des preuves : faire des captures d'écran de la conversation et enregistrer toutes les informations concernant l'auteur
- Signaler la conversation et le compte de l'auteur
- Contacter rapidement le 3018 pour être accompagné et demander le retrait des contenus diffusés
- Déposer plainte. Si un paiement a été effectué, contacter immédiatement votre banque

POUR LES PARENTS ET PROFESSIONNELS

- Écouter sans minimiser, ni juger
- Rappeler clairement à la victime qu'elle n'est pas responsable
- Évaluer son niveau de détresse
- Ne pas négocier directement avec l'auteur
- Contacter le 3018 et accompagner la victime dans ses démarches



Même si la victime a envoyé elle-même un contenu intime, elle n'est jamais responsable du chantage qu'elle subit.

PREMIER RÉFLEXE



3018

Le dispositif national pour les jeunes victimes, témoins, auteurs, leurs familles et les professionnels sur les questions de harcèlement et de violences numériques.

Ouvert 7j/7, de 9h à 23h



Par téléphone



Par tchat sur l'App 3018

- ✓ Une **écoute** gratuite, anonyme et confidentielle
- ✓ Un **accompagnement** des jeunes et leurs familles
- ✓ Une **orientation** vers les services compétents
- ✓ Des **signalements transmis et traités en priorité par les plateformes**, afin d'obtenir le retrait rapide des comptes et contenus préjudiciables, grâce au statut de **signaleur de confiance**

Télécharger l'App 3018

